



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités
et des Libertés

Service des Collectivités Locales,
des Élections et de la Réglementation
Affaire suivie par :
Sandrine ANDRIEU
Tél : 05 53 77 60 61
Mél : pref-elections@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le 1^{er} septembre 2025

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Monsieur le Président de l'Association des Maires
de Lot-et-Garonne

Monsieur le Président de l'Association des Maires
Ruraux de Lot-et-Garonne

(en communication à Madame et Monsieur
les Sous-Préfets de Villeneuve-Sur-Lot
et Marmande-Nérac)

Objet : Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.

P. J. : Décret n° 2025-848 du 27 août 2025.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs.

Place de Verdun – 47920 AGEN CEDEX 9
Téléphone : 05.53.77.60.47

Il vous appartient d'apposer ce décret, sans délai, sur les emplacements d'affichage administratif habituels de votre commune.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Cédric BOUET